

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE BILLETS GRAND PUBLIC POUR LE TOURNOI DE TENNIS GONET GENEVA OPEN

## GENEVEA TROPHY PROMOTION Sàrl

### 1. Préambule

Geneva Trophy Promotion Sàrl (ci-après désignée comme : « *GTP* ») est une société à responsabilité limitée de droit suisse qui a pour but l'organisation de tous événements sportifs et culturels, ainsi que toutes activités liées.

GTP a la charge de l'organisation, de la promotion et du déroulement du tournoi de tennis ATP 250 de Genève, Gonet Geneva Open (ou tout autre nom sous lequel ce tournoi sera à l'avenir connu) (ci-après désigné comme : « *le Tournoi* »).

Les présentes conditions générales de vente portent sur la vente de billets grand public pour le Tournoi.

### 2. Partenaires – revendeurs officiels

- 2.1 Les revendeurs officiels des billets grand public pour le Tournoi sont la Fnac et Ticketcorner.
- 2.2 Aucune autre plateforme ni aucun autre procédé de revente de billets ne sont agréés par GTP.
- 2.3 Afin de protéger ses clients contre les billets à des prix excessifs et contre les falsifications, GTP conseille d'acheter les places uniquement auprès des billetteries officielles et autorisées, à l'exclusion de billetteries dites « secondaires ».
- 2.4 GTP décline toute responsabilité en cas d'acquisition de billets auprès d'un revendeur non-agréé.
- 2.5 GTP précise que l'accès au Tournoi peut être refusé si le billet présenté n'est pas un billet officiel.

### **3. Prix / Paiement**

- 3.1 GTP se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment et sans préavis, mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur au moment de toute commande de billets effectuée avant la modification.
- 3.2 Seuls les tarifs et catégories de billets figurant sur le site officiel du Tournoi et mentionnés par les revendeurs officiels font foi.
- 3.3 Le paiement des billets acquis directement auprès de GTP se fait sur facture, les billets étant envoyés au Client après règlement de la facture.
- 3.4 Le paiement du prix des billets grand public pour le Tournoi commandés ou achetés auprès de la Fnac et de Ticketcorner s'effectue selon les Conditions générales de vente de ces deux organismes.

### **4. Modification du programme du Tournoi – Annulation**

- 4.1 GTP se réserve le droit de modifier les horaires et le programme du Tournoi en cas de circonstances imprévues, soit notamment en cas de force majeure, pour des raisons de sécurité et d'ordre public, ou en cas de décision de l'ATP ou de toute autre autorité compétente.

Les changements seront annoncés dès que l'ATP ou GTP publieront l'information.

Ces modifications n'entraînent pour le Client aucun droit au remboursement ou à la réduction du prix de vente du billet. Le billet n'est ni valable ni échangé pour le lendemain ou un autre jour du Tournoi.

- 4.2 En cas de report du début d'une journée du Tournoi, le Client n'a aucun droit au remboursement ou à une réduction du prix de vente du billet. Le billet n'est ni valable ni échangé pour le lendemain ou un autre jour du Tournoi.
- 4.3 Si aucune des rencontres prévues n'est jouée au cours de l'une des journées du Tournoi (y compris la finale), notamment en cas de force majeure, de pluie, d'intempéries, de blessure ou d'indiscipline de l'un des joueurs, etc., GTP n'a aucune obligation de remboursement ou de réduction du prix de vente, ni de remplacement de session au profit du Client. Le billet n'est ni valable ni échangé pour le lendemain ou un autre jour du Tournoi.
- 4.4 En cas d'annulation du Tournoi, notamment pour cas de force majeure, le billet peut être, soit échangé contre un billet de même valeur pour l'édition suivante du Tournoi, soit remboursé.

## **5. Perte, vol, endommagement de billets – Interdiction de vendre ou céder les billets**

- 5.1 En cas de vol, d'endommagement ou de perte du billet par le Client, GTP n'est pas tenue de le rembourser, de le remplacer ni de fournir un billet ou laissez-passer supplémentaire au Client.
- 5.2 Toute cession ou vente du billet à des tiers, directe ou indirecte, est strictement interdite.

## **6. Responsabilité**

- 6.1 Toute personne assistant au Tournoi reconnaît assumer la responsabilité exclusive de ses déplacements au sein des locaux et aux alentours.

Toute responsabilité de GTP eu égard à un quelconque risque, danger ou perte, y compris les atteintes aux personnes ou aux biens, la perte de propriété et tout autre incident découlant de la présence au Tournoi est exclue.

- 6.2 Toute personne assistant à l'événement s'engage à se conformer aux conditions générales d'accès publiées sur le site Internet du Tournoi.

## **7. Données personnelles**

- 7.1. Conformément aux dispositions légales de protection des données personnelles, GTP informe le Client que les données relatives à sa société et ses renseignements personnels peuvent être consignés dans un fichier relevant de la responsabilité de GTP aux fins de la gestion des commandes et de la communication d'informations commerciales et promotionnelles sur ses produits et services par tout canal qui lui est fourni.
- 7.2 Si le Client souhaite accéder à ses données, les modifier ou les supprimer, il peut envoyer un courrier recommandé à l'adresse suivante :

GENEVA TROPHY PROMOTION Sàrl  
67, Rue du Rhône  
1207 Genève  
Suisse

## **8. Modification des conditions générales**

- 8.1 GTP peut modifier en tout temps et unilatéralement les présentes conditions générales.

**9. Droit applicable et for**

**9.1** Les présentes conditions générales sont soumises au droit suisse.

**9.2** Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales est soumis à la compétence exclusive des juridictions du Canton de Genève en Suisse.

\* \* \*